

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1.

Débitrice: **PRADI SA, Victoria, Mahe, Seychelles succur Ge-
neve**, C/o Shere KhanSA, 1207 Genève
2.

Déclaration de faillite: 28.11.2011
3.

Suspension de faillite: 26.03.2012
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.04.2012
5.

Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But et objet particulier de la succ.: exploitation et commercialisation d'hôtels cafés-restaurants-dancing-cabarets; servicepour les produits dérivés.
Pour tout renseignement :
Groupe n°5 022/388.89.05
2011 001430 W / OFA5

Office des faillites
1227 Carouge GE

00760001